



# Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale  
24 novembre 2009  
Français  
Original: anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 14<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 20 octobre 2009, à 10 heures

*Président* : M. Mićić (Vice-Président)..... (Serbie)

## Sommaire

Point 56 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière

- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission..

09-56835 (F)



*En l'absence de M. Park In-kook (République de Corée), Mr. Mičić (Serbie), Vice-Président, préside la séance.*

*La séance est ouverte à 10 h 40.*

**Point 56 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière**

- a) **Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/64/80-E/2009/79)**
- b) **Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (A/64/268)**

1. **M. Diarra** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) présente le rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en œuvre du programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 » (A/64/80-E/2009/79), où l'on trouve un bilan des progrès accomplis dans la réalisation du Programme d'action de Bruxelles, en particulier dans le cadre de la crise financière et économique mondiale, un exposé des mesures prises par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, et les résultats réalisés; il rend également compte des préparatifs de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra en 2011.

2. Il présente ensuite le rapport du Secrétaire général intitulé « Application du Programme d'action d'Almaty : répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transports en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit » (A/64/268), où l'on trouvera un bilan de la performance sociale et économique des pays en développement sans littoral, notamment face aux crises mondiales actuelles; il présente ensuite les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans l'application du Programme d'action d'Almaty et

présente un certain nombre de recommandations sur la marche à suivre.

3. **M<sup>me</sup> Becker** (Suède), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats – la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie –, des pays du processus de stabilisation et d'association – la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie –, ainsi que de l'Arménie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que l'Union européenne souhaite voir mis en œuvre le Programme d'action de Bruxelles et attend avec intérêt la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

4. Comme l'a réaffirmé la Déclaration de Doha sur le financement pour le développement, c'est avant tout à chaque pays qu'il appartient de pourvoir à son propre développement économique et social, et on ne saurait donc trop souligner le rôle des politiques nationales, des ressources intérieures et des stratégies de développement. L'Union européenne est convaincue qu'il incombe aux gouvernements d'assurer la protection des droits de l'homme et la participation des citoyens, de résoudre les conflits par des moyens pacifiques et de remédier aux déficiences des institutions financières intérieures avec l'aide des acteurs du développement. La bonne gouvernance, dans les pays les moins avancés, l'appropriation nationale du processus de développement sont également importantes. La croissance économique à elle seule n'assure pas l'élévation du niveau de vie.

5. L'Union européenne est très désireuse d'atténuer les effets de la récession mondiale sur les pays les moins avancés. Il est essentiel de réfléchir à la situation des plus pauvres et des plus vulnérables tout en assurant le développement social et la protection de l'environnement. À cette fin, l'Union européenne a créé une facilité alimentaire d'un milliard d'euros, qui augmentera les ressources consacrées à la sécurité alimentaire et au développement agricole au cours des trois prochaines années.

6. L'Union européenne a porté son aide publique au développement (APD) à plus de 49 milliards d'euros, soit 0,40 % du revenu national brut (RNB) total en 2008. Mais il importe de soutenir les efforts engagés. L'Union européenne s'efforcera d'atteindre ses objectifs en matière d'APD et notamment celui consistant à consacrer entre 0,15 et 0,20 % du produit national brut (PNB) à l'APD accordée aux pays les

moins avancés. En fait, l'aide de l'Union européenne devrait dépasser 66 milliards d'euros en 2010, malgré la crise économique. Mais l'aide financière doit s'accompagner d'une responsabilité mutuelle et d'une plus grande efficacité. Les efforts doivent donc se poursuivre pour assurer une application ambitieuse, pragmatique, axée sur les résultats, à la fois de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du Programme d'action d'Accra.

7. L'Union européenne est, pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, le partenaire commercial le plus important, à la fois pour ce qui est de la valeur nominale du commerce que de la diversification des exportations. En fait, l'Union européenne importe d'assez vastes quantités de produits agricoles et de biens manufacturés. L'agriculture et l'industrie manufacturière sont des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, essentielle pour stimuler le développement. La baisse récente des prix des combustibles et des matières premières ne peut que conforter l'Union européenne dans son rôle de partenaire commercial numéro un.

8. L'Union européenne a beaucoup investi dans l'initiative 'Aide pour le commerce'. En fait, ses engagements d'aide pour le commerce ont atteint 7,17 milliards d'euros en 2007. Le 30 septembre 2009, les derniers quotas, qui portaient sur le sucre et le riz, dans le cadre de l'initiative de l'Union européenne intitulée « Tout sauf les armes » ont été complètement éliminés. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009, l'Union européenne offre donc l'entrée en franchise de droits et sans quota à tous les pays les moins avancés, sur tous les produits à l'exception des armes et des munitions. Les pays développés ne faisant pas partie de l'Union européenne et les pays en développement avancés qui sont en mesure de le faire devraient suivre l'exemple de l'Union européenne.

9. L'Union européenne souhaite voir le Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha pour le développement aboutir à un résultat ambitieux, équilibré et global, qui permette aux pays en développement de profiter plus pleinement des avantages du commerce mondial.

10. Le secteur privé, les marchés et les entreprises sont d'importance vitale pour galvaniser la production, créer des emplois et encourager la croissance économique; il ne faut donc pas les oublier. Quand ils rédigent leurs stratégies de développement pour

diversifier leur économie, les gouvernements doivent ne pas oublier l'environnement, et éviter le recours au protectionnisme, à la substitution des importations et à d'autres mesures dommageables.

11. Le changement climatique touche gravement les pays qui sont en fait le moins équipés pour remédier à ses effets défavorables. Le réchauffement climatique compromet le développement et risque de réduire à néant les gains réalisés sur le plan de la réduction de la pauvreté et de la sous-alimentation, introduisant de nouvelles tensions au détriment des pays en développement, qui sont particulièrement vulnérables à son impact. La réduction des risques du changement climatique doit s'appuyer sur la capacité des pays, des collectivités locales et des individus d'encourager la création de sociétés capables d'adaptation. L'Union européenne est toute disposée à aider à améliorer l'efficacité du Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour la lutte contre le changement climatique, de façon à répondre au mieux aux difficultés d'adaptation que connaissent les pays les moins avancés.

12. L'adaptation au changement climatique et la réduction de ses effets exigent des moyens financiers intérieurs et extérieurs considérables, tant privés que publics. L'Union européenne doit assurer une part équitable du financement. Il faut commencer rapidement à fournir un financement public international à la création de capacités et à l'aide technique. La Commission européenne chiffre entre 5 milliards et 7 milliards d'euros l'aide annuelle nécessaire pendant la période 2010-2012. La radiation de la liste des pays les moins avancés est, pour un pays donné, une étape positive de son développement. Les pays qui sortent de cette liste doivent se voir garantir une transition sans heurt.

13. L'Union européenne est désireuse d'appliquer les priorités consignées dans le Programme d'action d'Almaty et accueille avec satisfaction les progrès réalisés jusqu'à présent à ce sujet. L'essentiel, pour progresser, est une coopération sous-régionale, régionale et interrégionale et notamment une plus grande intégration économique régionale. Pour sa part, l'Union européenne offre une assistance financière et technique pour la création d'équipements de transport et de services, l'élaboration des politiques et la création de réseaux régionaux de moyens de transport.

14. La réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale qui examinera les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en septembre 2010 devrait être décisive pour les efforts communs menés pour atteindre dans les temps ces objectifs. Le succès des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral dépendra d'une coopération au développement opportune et complète et de politiques de développement bien conçues.

15. **M. Daoud** (Soudan), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que si dans certaines régions la crise économique et financière mondiale sera bientôt terminée, les pays les moins avancés vont sans doute souffrir des conséquences de la crise pendant longtemps encore. Dans ce contexte, le Programme d'action de Bruxelles est plus pertinent que jamais et devrait être le critère d'évaluation des possibilités offertes par la crise. Les progrès accomplis par les pays les moins avancés depuis 2000 sont réduits à néant par la crise. La Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés offre pourtant la possibilité d'inverser cette tendance. Les pays les moins avancés doivent travailler avec leurs partenaires de développement pour tirer le meilleur parti possible des possibilités offertes par la crise, en particulier dans les domaines où des lacunes ont été recensées. En particulier, le Cycle de Doha devrait d'urgence être mené à son terme et tous les produits des pays les moins avancés devraient entrer sur les marchés en franchise de droits et sans quota.

16. Le Groupe des 77 et de la Chine demeure convaincu que la mise en œuvre rapide des engagements consignés dans le Programme d'action de Bruxelles permettrait aux pays les moins avancés d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, et notamment les OMD. Ces pays s'emploient avec diligence à créer un climat national favorable. Les partenaires de développement doivent donc augmenter leur aide. Ceux-ci doivent également, en dépit de la crise, respecter leurs engagements en matière d'APD.

17. Le Groupe des 77 et de la Chine appelle également à appliquer rapidement et intégralement le Programme d'action d'Almaty. La fragilité structurelle continue à retarder le développement des pays en développement sans littoral, qui restent marginalisés dans le système commercial international et se heurtent à d'énormes difficultés quand ils tentent de mettre en

place des systèmes efficaces de transport en transit. La communauté internationale doit apporter une assistance supplémentaire et prévisible pour protéger les progrès accomplis par ces pays. À ce sujet, il demande que l'on augmente l'aide accordée aux pays en développement sans littoral et aux pays en développement de transit qui s'efforcent d'éliminer les principaux obstacles à leur développement et engage instamment les partenaires de développement à honorer leurs engagements à ce sujet.

18. **M. Kleib** (Indonésie), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui fait sienne la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la crise financière et économique mondiale, qui s'accompagne de la poursuite de la crise de l'alimentation, du combustible et du changement climatique, suscite des difficultés redoutablement complexes aux pays en développement, en particulier ceux en situation particulière. La crise a également compromis la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, dont les OMD, dans les pays les moins avancés. Malgré certains progrès réalisés depuis 2001, d'énormes difficultés demeurent. En fait, il est peu probable que les pays les moins avancés atteignent les objectifs consignés dans le Programme d'action de Bruxelles.

19. Dans cette situation, un partenariat authentique entre les gouvernements des pays les moins avancés et leurs partenaires de développement devrait être renforcé. La communauté internationale doit seconder les pays les moins avancés dans ce qu'ils font pour atténuer les effets de la crise et réaliser les OMD et autres objectifs de développement convenus sur le plan international. À ce sujet, l'ASEAN attend avec intérêt la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et encourage les organismes des Nations Unies à continuer à jouer un rôle essentiel pour aider ces pays à atteindre leurs objectifs. La plupart de ces organismes ont déjà systématiquement pris en compte le Programme d'action de Bruxelles dans leurs politiques et leurs plans de travail, mais pour faciliter sa mise en œuvre des programmes concrets plus nombreux sont nécessaires.

20. En dépit des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action d'Almaty et de la Déclaration de la réunion de haut niveau de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale sur son examen à mi-parcours, les pays en développement sans littoral restent toujours en marge du système commercial

international, et cela les empêche d'utiliser pleinement le potentiel que représente le commerce international comme moteur de la croissance, ce qui, à son tour, compromet ce qu'ils font pour mettre en place un système de transport en transit et d'atteindre leurs objectifs de développement et leurs OMD.

21. Le Programme d'action d'Almaty demeure le cadre mondial tout indiqué pour renforcer les partenariats visant à répondre aux besoins spécifiques des pays en développement sans littoral, et il faut continuer à s'efforcer d'établir des systèmes viables et prévisibles de transport en transit et de faciliter le commerce international en appliquant ce programme. Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement devrait jouer un rôle plus actif, en particulier pour mieux coordonner les travaux interinstitutions et la mobilisation des ressources.

22. L'ASEAN attache une grande importance à l'augmentation de la capacité de ses membres, de façon qu'ils puissent mieux contribuer aux initiatives, programmes et plans de travail mis en œuvre dans la région et mieux en tirer parti. Un système efficace et intégré de transport est d'importance essentielle pour l'ASEAN et son intégration à l'économie mondiale, l'amélioration de sa compétitivité et l'essor des investissements étrangers directs. L'ASEAN souligne combien il est important de mieux intégrer et de mieux développer les transports; à cet effet, elle vise à établir, d'ici à 2015, la Communauté économique de l'ASEAN (AEC). Elle a convenu d'intensifier les efforts collectifs visant à appliquer la stratégie et le tableau de bord de l'AEC. De plus, l'ASEAN a défini un plan stratégique 2011-2015 pour les transports. L'Association reconnaît l'importance de la poursuite de la coopération avec ses partenaires, avec les organisations internationales, le secteur privé et les autres acteurs.

23. L'ASEAN attache aussi une grande importance à l'accord-cadre sur la facilitation du transport entre États de l'ASEAN, qui devrait favoriser le mouvement régional des marchandises, aider les États Membres à rédiger leurs politiques de facilitation du commerce et encourager des conditions logistiques facilitant des transports harmonisés, intégrés et efficaces au sein de l'ASEAN. En outre, l'Association est désireuse d'activer les guichets uniques nationaux au Cambodge, au Myanmar, en République démocratique populaire

lao et au Viet Nam, conformément à l'Accord visant à établir et appliquer le guichet unique de l'ASEAN, et le protocole qui s'y rapporte. Ces efforts visent non seulement à réduire l'écart de développement entre les États membres de l'ASEAN mais aussi à répondre aux besoins spécifiques des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral qui sont membres de l'ASEAN.

24. **M. Rai** (Népal), parlant au nom des pays les moins avancés, dit que les objectifs énoncés dans les programmes d'action de Bruxelles et d'Almaty ne seront pas atteints s'ils ne prêtent pas attention aux besoins des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral. Il faut en priorité chercher à réaliser ces buts, remédier aux lacunes et appliquer les résultats des examens à mi-parcours des années passées. À cette fin, il faut améliorer la coopération. Tous les acteurs doivent commencer à préparer la Quatrième Conférence des Nations Unie sur les pays les moins avancés, en mettant l'accent sur la définition, pour la prochaine décennie, d'un programme d'action réalisable et tangible. Les questions d'organisation encore en suspens, cependant, doivent être réglées à la présente session car la Conférence approche rapidement.

25. Comme le fait observer la CNUCED dans son rapport 2009 sur les pays les moins avancés, la crise économique et financière mondiale a compromis le jeu des facteurs qui jusqu'à présent avaient, entre 2002 et 2007, permis une bonne croissance dans les pays les moins avancés. La faiblesse de la capacité productive ralentit le développement, aggrave la pauvreté, la sous-alimentation, la malnutrition et le chômage. La crise devrait amener à prêter une attention spéciale aux pays en situation particulière.

26. En outre, la crise ne doit pas servir de prétexte pour revenir sur les engagements pris en matière d'APD, de commerce, d'allègement de la dette, d'investissement et de transfert de technologie. Les pays industrialisés devraient adopter des mesures de relance qui tiennent compte de la fragilité des pays en situation particulière et s'abstenir d'adopter des mesures anticycliques et protectionnistes. Les pays en situation particulière doivent recevoir une aide accrue et mieux ciblée pour pouvoir faire face aux problèmes existants et nouveaux. La plupart des pays donateurs n'atteignent pas l'objectif d'affectation de 0,15 à 0,20 % de leur revenu national brut à l'APD dispensée aux pays les moins avancés. L'APD risque même de

diminuer du fait de la crise. Les pays les moins avancés doivent bénéficier d'un financement accru et il faut les aider à constituer leur capacité productive.

27. Le Cycle de négociations commerciales de Doha doit être relancé d'urgence et il faut accorder l'accès en franchise de droits et sans quota des produits exportés par les pays les moins avancés. Il se félicite donc des mesures récemment prises par l'Union européenne à cet égard. Les institutions financières internationales, dans l'intervalle, devraient fournir des ressources supplémentaires et améliorer la transparence, la participation et la responsabilisation. Les documents issus de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner l'application du Consensus de Monterrey, qui s'est tenue en novembre et décembre 2008 à Doha, et de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son impact sur le développement, tenue en juin 2009 à New York, doivent être appliqués, l'accent étant mis sur les besoins des pays en situation particulière.

28. Des mesures décisives doivent être prises d'urgence pour remédier aux retombées négatives du changement climatique, qui frappent très durement les pays en situation particulière. La communauté internationale doit apporter un financement prévisible et un soutien technique pour garantir que les besoins qu'éprouvent ces pays pour s'adapter aux changements climatiques sont bien satisfaits. De plus, l'accord sur le climat auquel on parviendra à Copenhague doit spécialement s'occuper de la fragilité et des besoins des ces pays.

29. Des mesures décisives sont également nécessaires d'urgence pour remédier à la crise alimentaire mondiale. Il faut améliorer les approvisionnements à court terme et le développement agricole durable à long terme. Le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire qui se tiendra en novembre 2009 à Rome offre l'occasion de remédier aux déficiences institutionnelles, d'améliorer la pratique du commerce des produits de base, ainsi que la gouvernance et la responsabilité mondiales.

30. Enfin, l'absence d'accès à la mer, l'éloignement, l'isolement par rapport aux marchés mondiaux réduisent l'éventuelle compétitivité des pays en développement sans littoral, et donc le volume de leurs échanges. Les besoins particuliers de ces pays, dans le

contexte de la crise financière et économique mondiale, méritent donc l'attention.

31. **M. Sipangule** (Zambie), parlant au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dit que la SADC s'aligne entièrement sur les déclarations faites par le représentant du Soudan, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par celui du Népal au nom des pays les moins avancés. Sur les 14 membres de la SADC, huit sont des PMA et six des pays sans littoral. L'intégration économique régionale a notablement progressé, mais la SADC n'a pas été à l'abri de la crise financière et économique mondiale; la crise a très fortement touché les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. L'industrie minière, les textiles et l'habillement, l'agriculture et le tourisme sont les secteurs les plus touchés, et cela explique la diminution des recettes publiques, la montée du chômage et la réduction de l'investissement. Le secteur minier est celui qui a été le plus gravement frappé, les cours du cuivre, du nickel, de l'uranium et du pétrole, en avril 2009, étant retombés à leur niveau de 2006 ou même plus bas. L'industrie du diamant a gravement souffert, en Afrique du Sud, du fait de réductions de la production, de réductions du personnel et de la fermeture d'environ 60 mines.

32. De ce fait, la région n'enregistrera en 2009 qu'une croissance tout à fait minime de 0,1 % de son produit intérieur brut (PIB) réel, après une augmentation moyenne de 5,9 % en 2008. Les progrès économiques réalisés au cours des cinq dernières années risquent donc maintenant d'être anéantis. Le ralentissement risque également d'alourdir le risque attaché au crédit et de réduire la valeur des actifs, ce qui précariserait les bilans des institutions financières et des entreprises.

33. Il est tout à fait possible que les pays les moins avancés voient réduits à néant les progrès difficilement acquis dans l'application du Programme d'action de Bruxelles. Ces pays étaient déjà très mal placés pour réagir aux chocs extérieurs et à l'instabilité des cours des produits de base du fait de leur fragilité structurelle et de l'insuffisance de leurs capacités productives. Alors qu'il était établi que l'APD, principale source de financement extérieur pour les pays les moins avancés, est bien l'un des facteurs les plus importants de la réalisation et du maintien de progrès dans l'application du Programme d'action de Bruxelles, la promesse de la communauté des donateurs de fournir entre 0,15 et

0,20 % de son PIB sous forme d'APD aux pays les moins avancés n'a pas encore été tenue.

34. Les pays les moins avancés ne sont pas encore pleinement intégrés dans le système commercial mondial. L'accès en franchise de droits et sans quota aux marchés des pays développés n'a pas entraîné une augmentation de la part des exportations des PMA dans le commerce mondial, qui reste marginale du fait d'insuffisances dans l'augmentation des capacités productives et la diversification des exportations. Cependant, des progrès ont bien été accomplis dans l'application de la zone de libre échange de la SADC et dans la préparation pour les négociations en vue d'une union douanière de l'Afrique australe. Ces efforts menés au niveau régional doivent être soutenus par de vrais progrès aux négociations commerciales du Cycle de Doha de l'OMC. La SADC appelle donc la communauté internationale à trouver en elle la volonté politique nécessaire au bon achèvement du Cycle de Doha. En même temps, il faut d'urgence améliorer les capacités de commerce des pays les moins avancés, en mettant notamment en œuvre l'initiative d'Aide pour le commerce.

35. Il reste à peine une année pour achever le Programme d'action de Bruxelles. Des progrès ont certainement été accomplis, en particulier s'agissant du développement humain et de la gouvernance, mais les pays les moins avancés se trouvent toujours aux prises avec des difficultés majeures dans des domaines tels que la mortalité maternelle, l'eau et l'assainissement, et la parité entre les sexes. Pour que ces pays progressent notablement dans la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD, il faut non seulement que la croissance de leur PIB se maintienne à au moins 7 % par an, mais aussi que des stratégies de croissance favorables aux pauvres fassent partie intégrante de leurs plans et soient appliquées avec succès.

36. La crise alimentaire mondiale compromettra gravement les efforts nationaux et internationaux déployés pour réduire sensiblement le nombre d'indigents et d'affamés dans les pays les moins avancés. Un grand nombre de ces pays sont déjà des importateurs vivriers nets, et sont donc très vulnérables aux effets de l'envolée des prix des denrées alimentaires. Mais les efforts qu'ils déploient pour augmenter leur production vivrière sont compliqués par la hausse des prix des engrais et de l'énergie, et il faut trouver d'urgence une solution durable à ce problème.

37. La SADC a bien progressé dans l'amélioration de la production vivrière. Dans l'ensemble, la région pourrait engranger des excédents céréaliers dans trois des PMA, le Malawi, le Mozambique et la Zambie, ainsi qu'en Afrique du Sud. Cependant, beaucoup de ménages ont du mal à se procurer des aliments du fait de la faiblesse de leur revenu et du coût des denrées alimentaires. Les pays membres de la SADC sont donc attachés à une application en vraie grandeur de la Déclaration de Dar-es-salaam sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

38. Le changement climatique est un grave problème pour les pays les moins avancés, car il a pour effet de réduire la productivité et la biodiversité. Les pays développés, individuellement et collectivement, doivent s'engager réellement et sans conditions à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En même temps, la communauté internationale doit fournir les fonds nécessaires de façon prévisible et provenant de sources complémentaires, pour répondre aux besoins d'adaptation des pays les moins avancés au changement climatique.

39. Le rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action d'Almaty (A/64/268) indique clairement que la plupart des difficultés que rencontrent les pays les moins avancés se présentent aussi aux pays en développement sans littoral. En outre, l'absence d'accès à la mer de ces derniers, l'éloignement des marchés internationaux importants, la lourdeur des formalités de transit et l'insuffisance des infrastructures de transport sont autant de facteurs qui exposent ces pays aux graves conséquences négatives de la crise actuelle. Le Programme d'action d'Almaty offre, pour la solution de ces problèmes un cadre d'action tout indiqué.

40. L'Afrique australe s'est engagée à mettre en place un système viable et prévisible de transport en transit et de faciliter le commerce. À cette fin, la SADC doit en priorité créer une zone de libre échange et une Union douanière et développer l'infrastructure correspondante. Mais le coût de cette infrastructure, en particulier, dépasse la capacité de ses membres et une aide internationale est donc nécessaire. Dans cette optique, la Zambie a accueilli en avril dernier, à Lusaka, une conférence de haut niveau afin de mobiliser des ressources pour le programme du Couloir Nord-Sud. Ce couloir est d'une importance stratégique, car il reliera les trois communautés économiques régionales; il est donc de ce fait une priorité du

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Des huit pays que ce couloir traverserait, quatre sont sans littoral. La SADC accueille avec satisfaction l'annonce de contributions faite par les partenaires de développement à cette conférence, d'environ 1,2 milliard de dollars au financement de ce projet, et espère bien que ces promesses d'aide seront tenues.

41. Les contraintes financières demeurent l'obstacle le plus important à la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et au développement des infrastructures en Afrique australe. De ce fait, la SADC accueille avec satisfaction le texte issu de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty et appelle à accélérer sa mise en œuvre.

42. La plupart des pays les moins avancés aspirent à devenir un jour des pays à revenu intermédiaire, et ils le deviendront. De ce fait, il importe que la communauté internationale mette en place les conditions d'une transition sans heurt pour les pays qui bénéficient de ce reclassement, de façon à ce qu'ils soient bien intégrés dans l'économie mondiale. En l'absence de tels moyens, les pays risqueraient d'être découragés de vouloir sortir de la liste des pays les moins avancés de crainte des difficultés qui se présenteraient à eux.

43. La SADC a également demandé au Groupe des Vingt (G-20) et aux autres institutions financières d'honorer leurs engagements financiers et les accords relatifs au renforcement de la supervision et de la réglementation financières, à renforcer les institutions financières mondiales et à assurer une reprise équitable et durable de tous les pays, en respectant leurs engagements relatifs à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

44. **M. Exantus** (Haïti), parlant au nom des 14 pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que cette Communauté s'aligne sans réserve sur les déclarations faites par le Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le Népal au nom des pays les moins avancés. Sur le fond, la situation des pays les moins avancés n'a pas notablement changé par rapport à l'an dernier. Alors que dans certains milieux on parle d'une fin de la récession mondiale, les pays les moins avancés continuent à en ressentir les effets et leur vulnérabilité à la crise économique et financière est de plus en plus évidente.

45. En conséquence immédiate des effets négatifs des crises alimentaire et énergétique, les autorités d'Haïti, le seul PMA de la sous-région des Caraïbes, ont dû faire face à une série d'émeutes alimentaires provoquées par la frustration de leurs habitants face à l'envolée brutale des prix des principales denrées alimentaires. À court terme, cette situation compromet non seulement les progrès modestes faits dans l'application du Programme d'action de Bruxelles, mais aussi la réalisation plus large des OMD.

46. Les causes de la crise financière et économique sont désormais bien connues, et un certain nombre de mesures à court et à moyen termes ont été prises pour en limiter les effets. Malheureusement, les efforts de sauvetage orchestrés par les pays développés, qui seuls possèdent les ressources nécessaires, ne semblent pas jusqu'à présent avoir apporté aux pays les moins avancés les avantages auxquels ils pouvaient s'attendre.

47. Quand les premiers signes de cette crise sont apparus dans les secteurs financiers des pays développés, à l'automne 2008, certains ont pensé que les pays les moins avancés étaient si peu intégrés dans le marché financier mondial qu'ils seraient à l'abri des conséquences de la crise. Cela n'a pas été le cas : la forte vulnérabilité de leur économie, entièrement dépendante des marchés extérieurs, était devenue évidente. Cependant, il est encore possible de surmonter les effets de cette fragilité, notamment en mettant en œuvre le Programme d'action de Bruxelles qui intègre tous les objectifs des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement. Dans ce cadre, la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui aura lieu après la réunion de haut niveau de 2010 sur les OMD, et à mi-parcours de la date butoir de 2015, offrirait une occasion unique à la communauté internationale de stimuler le développement économique et social des pays les moins avancés.

48. Comme les pays les moins avancés sont aux prises avec un ensemble de nouvelles difficultés et d'autres qui ne sont pas encore apparues, l'attitude consistant à continuer dans la même voie est impensable : le moment est venu de commencer à faire les choses différemment. L'APD, par exemple, doit augmenter en importance dans la situation évolutive des pays les moins avancés, car une baisse nette des investissements étrangers directs est à craindre, qui aurait un impact majeur sur la prospection des ressources naturelles et les industries extractives. Il est



donc essentiel que les pays donateurs maintiennent leur aide aux pays les moins avancés au niveau qu'elle avait atteint avant la crise et honorent sans retard leurs engagements de l'augmenter.

49. La CARICOM appuie avec satisfaction les mesures prises au niveau multilatéral par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international après la réunion le 26 avril 2009 de leur Comité du développement, qui a reconnu la nécessité non seulement de traduire les engagements pris en mesures concrètes mais également de mobiliser des ressources supplémentaires. L'expansion par la Société financière internationale de son Programme de financement du commerce international, l'établissement par la Banque mondiale de sa Plateforme d'appui aux actifs et à l'infrastructure, le doublement par le FMI des plafonds de sa Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et de sa Facilité de protection contre les chocs exogènes, en faveur des pays à faible revenu gravement touchés par la récession économique mondiale, sont des initiatives très encourageantes, que la CARICOM trouve tout à fait bienvenues. Si elles sont effectivement appliquées, ces décisions ne manqueront pas de donner une impulsion à la capacité productive des pays les moins avancés, domaine qui souffre d'une insuffisance chronique.

50. La CARICOM exprime l'espoir qu'en outre, les pays partenaires des pays les moins avancés honoreront tous les engagements qu'ils ont pris au titre du Programme d'action de Bruxelles, et notamment celui de porter à 0,2 % de leur PNB l'APD qu'ils accordent aux pays les moins avancés.

51. **M. N'Golo Fomba** (Mali), parlant au nom des pays en développement sans littoral, dit que les coûts de transport extrêmement élevés et les autres obstacles non tarifaires, ainsi que la longueur des délais de transport, font que leurs produits ne sont pas assez compétitifs pour leur permettre de participer pleinement au commerce mondial. L'examen à mi-parcours de 2008 du Programme d'action d'Almaty a montré les difficultés que rencontrent ces pays. Ils demeurent très vulnérables et la précarité de leur situation est exacerbée par les effets négatifs du changement climatique et des diverses crises que connaît actuellement le monde. Avec le ralentissement économique que ces crises ont entraîné, les revenus du commerce et les investissements étrangers directs ont brutalement baissé. De plus, les pays en développement sans littoral reçoivent une aide

publique au développement ou des investissements étrangers directs dont le montant est modeste. Ils ont pris note des mesures édictées par le G-20 en faveur des pays les plus pauvres et espèrent que l'on prêterait l'attention nécessaire au sort des pays en développement sans littoral quand ces mesures seront appliquées. Les pays en développement sans littoral engagent également tous les États Membres à manifester une flexibilité suffisante dans les négociations du Cycle de Doha, de façon qu'elles puissent reprendre et être menées à bien. Rien ne se passera si chacun attend que l'autre fasse le premier pas. Il serait également très souhaitable que les pays en développement sans littoral qui ne sont pas encore membres de l'Organisation mondiale du commerce reçoivent l'aide qui leur permette d'y entrer.

52. **M. Elangovan** (Inde) observe qu'une aide ciblée accrue doit être accordée aux pays les moins avancés par le monde développé, en particulier pour appliquer les mesures anticycliques nécessaires. Ce qu'il faut, c'est une stratégie intégrée, alliant à la fois des mesures d'aide à court et à long termes de façon que les contraintes structurelles soient desserrées. L'investissement étranger direct doit être diversifié et accroître la capacité productive au lieu de rester concentré dans quelques-uns seulement des pays les moins avancés, ceux qui sont riches en ressources naturelles. La capacité commerciale doit être progressivement accrue afin que les possibilités du commerce soient pleinement exploitées. Il faut élargir l'accès aux marchés des produits des pays les moins avancés et les subventions massives à l'agriculture, qu'accordent les pays développés, doivent être éliminées de façon que la production intérieure puisse augmenter. Les efforts de création d'institutions et de capacités doivent être intensifiés.

53. Le Programme d'action de Bruxelles offre un cadre tout indiqué pour mettre les pays les moins avancés sur la voie d'une croissance soutenue. Ce qui manque, c'est une bonne application. Ainsi, l'Inde attend avec intérêt la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra en 2011, et il est à espérer qu'à cette conférence de nouvelles actions concrètes seront envisagées. Il importe que la préparation de la Conférence soit conséquente et approfondie. Cependant, l'Inde met en garde contre les propositions consignées dans le rapport du Secrétaire général qui reviendraient à

atténuer le portée du principe des responsabilités communes mais différenciées.

54. En 2008, l'Inde a annoncé unilatéralement un dispositif accordant l'accès en franchise de droits et préférentiel aux produits exportés par tous les pays les moins avancés, dispositif qui couvre 92,5 % de leurs exportations mondiales. L'Inde a également annulé la dette à son égard de sept pays pauvres très endettés. La coopération technique et économique de l'Inde met spécialement l'accent sur l'assistance aux pays les moins avancés en général et à ceux de son voisinage élargi en particulier. Cependant, les efforts que font des pays en développement tels que l'Inde ne peuvent que compléter les efforts que les pays développés doivent eux-mêmes consentir.

55. Les pays en développement sans littoral constituent un autre groupe de pays gravement touchés par la crise financière, qui a encore accru l'isolement de beaucoup de ces pays par rapport au système commercial international, en particulier sous l'effet de la contraction de la demande dans les pays développés et de la chute conséquente des exportations des pays en développement sans littoral. Il est donc impératif d'appliquer intégralement le Programme d'action d'Almaty, en particulier par le biais d'une aide internationale soutenue et d'une amélioration de l'assistance financière et technique. Dans ce cadre, l'examen à mi-parcours du Programme a permis de recenser plusieurs actions utiles. La communauté internationale doit continuer à s'efforcer de résoudre les problèmes du commerce et du transit de façon globale, en n'oubliant pas que toute solution efficace doit résoudre les difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement de transit qui sont voisins des pays en développement sans littoral.

56. En tant que pays en développement de transit, l'Inde s'est employée à améliorer ses liens historiques étroits avec ses voisins sans littoral. Ceux de ces pays qui ont une frontière commune avec l'Inde ont conclu avec elle des accords de coopération bilatérale visant à faciliter le transit de leurs marchandises.

57. **M. Liu Zhenmin** (Chine) dit que la Chine, tout en remerciant le Secrétaire général pour les rapports qu'il a publiés, est en désaccord avec l'opinion exprimée au paragraphe 96 de celui qui porte sur la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/64/80-E/2009/79), étant donné que ce paragraphe n'est pas conforme aux dispositions de la

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

58. Les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral sont parmi les principales victimes de la crise financière et économique : les progrès de leur développement en général risquent d'être anéantis, leurs difficultés propres devenant plus aiguës, leur situation de développement extérieur se dégradant notablement et les tâches de leur développement futur n'en étant que plus redoutables. Selon les estimations de la Banque mondiale, la crise financière et économique poussera dans la pauvreté entre 55 et 90 millions de personnes de plus, et les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral subiront disproportionnellement l'essentiel de cette augmentation. La communauté internationale doit donc prêter spécialement attention à leur sort et apporter une aide importante à ces pays pour qu'ils puissent surmonter leurs difficultés de développement.

59. Il ne reste plus qu'une année avant la date butoir pour l'achèvement du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, et tout indique qu'il existe encore un écart considérable entre la réalisation des objectifs de développement de ces pays et les objectifs énoncés dans le Programme d'action, et que la crise actuelle promet d'élargir encore cet écart. Pour empêcher que la situation ne tourne à la crise de développement pour les pays les moins avancés, la communauté internationale doit augmenter son aide à ces pays dans le domaine du financement du commerce, chercher à éviter les fluctuations brutales des cours des produits de base, continuer à élargir l'accès des marchés des pays développés aux exportations des pays les moins avancés et lutter fermement contre le retour du protectionnisme sous toutes ses formes. La communauté internationale devrait également augmenter régulièrement les investissements visant à améliorer l'infrastructure, la productivité et les services dans les pays les moins avancés et s'efforcer de les aider à restructurer leur économie, qui dépend trop de la production de matières premières.

60. Les pays développés doivent veiller à ce que la crise actuelle n'entraîne pas une réduction de l'APD qu'ils accordent et ils devraient honorer l'engagement qu'ils ont pris d'affecter entre 0,15 et 0,2 % de leur PNB à l'APD aux pays les moins avancés.

61. La Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue en 2011, recensera les priorités de la communauté internationale dans l'aide qu'elle apportera à ces pays pendant la décennie suivante. L'accord devrait se faire rapidement sur la date et le lieu de cette conférence de façon que les préparatifs puissent être menés activement.

62. L'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty, en 2008, a précisé les priorités de la coopération future. L'aide de la communauté internationale aux pays en développement sans littoral devrait être mieux ciblée, porter surtout sur la solution du problème des coûts prohibitifs du transport en transit, principal obstacle au développement de ces pays. La communauté internationale devrait faire davantage, à plusieurs égards, par exemple en recherchant des progrès concrets dans les négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha et en encourageant activement la coordination des politiques de transport en transit à l'échelle régionale et internationale. Elle devrait aussi tenter d'empêcher que la crise actuelle ne retarde les investissements d'équipement des pays en développement sans littoral, et soutenir activement la participation du secteur privé au développement des infrastructures.

63. Tout en subissant elle aussi les graves conséquences de la crise financière et économique actuelle, qui lui causent d'énormes difficultés, la Chine s'efforce de contribuer à la relance de l'économie mondiale en préservant la stabilité de sa propre croissance économique. La Chine a scrupuleusement respecté ses engagements s'agissant de l'allègement de la dette et des préférences commerciales, et elle a pris un rôle actif dans le financement du commerce international et dans les plans de secours d'urgence des institutions telles que le FMI; elle résiste résolument au protectionnisme, qui ne peut que compromettre les intérêts des pays en développement.

64. **M<sup>me</sup> Aitimova** (Kazakhstan) dit que durant la crise économique mondiale actuelle, la fragilité propre aux pays en développement sans littoral a exposé leur économie à de graves conséquences, qui ont pris la forme de difficultés de financement du commerce, d'une contraction des investissements, d'un risque de diminution des apports d'APD, et surtout d'une réduction de la demande de leurs exportations et d'une baisse des cours des produits de base. Le fait que ces pays n'ont pas accès à la mer et donc au commerce maritime, l'éloignement des principaux marchés et des

principales sources d'approvisionnement, ainsi que l'insuffisance des moyens de transport continuent à être les principaux facteurs qui expliquent les coûts de transport très élevés des pays en développement sans littoral.

65. Il est donc urgent d'aider ces pays, qui ont des difficultés de financement et des lacunes dans leurs infrastructures, en leur fournissant des ressources financières prévisibles et concessionnelles. La création de capacités techniques est également un aspect décisif si l'on veut résoudre les problèmes nouveaux. En même temps, il est important d'honorer tous les engagements financiers pris en faveur du développement, notamment ceux qui ont trait à l'initiative 'Aide pour le commerce' et à l'aide d'urgence, conformément aux procédures révisées des institutions financières internationales.

66. Le Kazakhstan est très attaché à l'application du Programme d'action d'Almaty. Son gouvernement prend des mesures concrètes, axées sur des résultats, sur les questions de facilitation du commerce et des transports, et notamment sur la modernisation des moyens de transport existants, l'augmentation de l'efficacité commerciale des services de transport et l'élimination des obstacles matériels et immatériels au développement du transport en transit. En outre, le Bélarus, la Fédération de Russie et le Kazakhstan créeront, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, une Union douanière.

67. Le Kazakhstan met déjà en oeuvre le projet ambitieux de construction de routes entre l'Europe et l'ouest de la Chine, en utilisant pour cela des fonds fournis par les institutions financières internationales. Les résultats attendus de ce grand projet sont une amélioration des possibilités de développement pour les populations de la région et une réduction des coûts de transport.

68. En 2010, le Kazakhstan assumera la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et en cette qualité, il s'attachera à développer les couloirs de transport transcontinental euroasiatique et à créer des conditions favorables, viables à terme, à des moyens de transport sûrs dans la région de l'OSCE.

69. **M<sup>me</sup> Zvereva** (Fédération de Russie) est elle aussi préoccupée de voir que les crises alimentaire, énergétique, financière et climatique mondiales risquent de réduire à néant les gains durement acquis grâce à la mise en oeuvre du Programme d'action en

faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. La communauté internationale doit aider les pays les moins avancés de façon que leurs économies, extrêmement vulnérables, puissent non seulement résister aux chocs externes mais également poursuivre une croissance durable.

70. La Fédération de Russie est favorable au principe de partenariat mondial pour le développement, et elle l'applique en fournissant des contributions financières aux programmes et initiatives multilatéraux de développement, notamment à l'initiative du G-20 d'aider les pays les plus gravement touchés par la crise; elle a récemment conclu un accord avec la Banque mondiale pour l'affectation de 50 millions de dollars à un Fonds d'affectation spéciale établi dans le cadre d'un ensemble de mesures urgentes de protection sociale. On étudie également d'autres possibilités d'aide bilatérale.

71. La contribution volontaire annuelle de la Fédération de Russie au Programme alimentaire mondial a augmenté pour atteindre le niveau record de 24,3 millions de dollars en 2009. La Fédération de Russie apporte également une aide alimentaire par d'autres filières et cette aide augmente; elle comprend une contribution de 7 millions de dollars à un fonds d'affectation spéciale multilatéral établi par la Banque mondiale dans le cadre de son Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale.

72. Le commerce international joue un rôle important dans la reprise économique et dans le développement ultérieur des pays les moins avancés. La Fédération de Russie apporte sa contribution à l'application d'un régime préférentiel spécial favorable aux exportations des pays les moins avancés.

73. Elle accueille avec satisfaction la décision de convoquer la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2011. Le mandat de cette conférence, énoncé dans la résolution 63/227 de l'Assemblée générale, apportera une impulsion aux partenariats entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, dans l'esprit du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie de 2001-2010 et sur la base des enseignements dégagés.

74. Elle réaffirme l'attachement de son pays aux objectifs du Programme d'action d'Almaty; la situation géographique de la Fédération de Russie en fait en

effet un lien essentiel dans le réseau de transport euroasiatique. À ce sujet, elle rappelle que, récemment, sont entrés en vigueur deux importants accords qui développeront encore le réseau de moyens de transport de la région: l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la route d'Asie et l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique, et elle note que la Fédération de Russie participe déjà à plusieurs projets sous-régionaux de mise en place de couloirs internationaux, et en particulier à un plan visant à construire une route autour de la mer Noire.

75. **M. Apakan** (Turquie) observe que si les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 ont été inégaux, les effets de l'insécurité alimentaire, de l'instabilité des cours des produits énergétiques et du changement climatique se font maintenant très lourdement sentir dans les pays les moins avancés, du fait de la crise économique et financière. Selon des estimations de la CNUCED, la crise plongera dans la pauvreté 53 millions de personnes de plus en 2009; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) prédit pour sa part que le nombre de sous-alimentés augmenterait de 105 millions.

76. Le changement climatique présente un réel danger pour toute l'humanité. Les groupes vulnérables, dans les pays les moins avancés, et en particulier dans les petits États insulaires en développement, souffrent déjà, dans leur vie quotidienne, des graves conséquences du changement climatique. Le moment est venu d'apporter une réponse collective crédible à cette menace mondiale. Les pays développés comme les pays en développement doivent faire converger leurs efforts vers une action d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, dans un climat de confiance mutuelle, sans mettre en péril les initiatives de développement durable.

77. Des progrès considérables ont été accomplis dans l'application du Programme d'action d'Almaty, qui constitue un cadre solide pour la coopération internationale qui vise à résoudre les problèmes qui se posent aux pays en développement sans littoral. Il faut poursuivre l'action menée au moyen des mécanismes régionaux de coopération, afin d'encourager une coopération plus étroite entre ces pays et leurs partenaires de développement et favoriser les partenariats entre ces pays et les pays de transit.

Cependant, les difficultés qu'ils rencontrent ne se limitent pas à des contraintes géographiques, mais comprennent également des lacunes structurelles. Les investissements d'équipement et de création de capacités sont donc nécessaires pour résoudre ces problèmes de façon cohérente.

78. Pour que la mondialisation ne soit pas seulement une source de problèmes, mais aussi l'ouverture de perspectives pour les pays les moins avancés, il faut un partenariat mondial plus solide. Les Nations Unies, principale organisation à mandat mondial, sont capables de mener un effort pionnier, assurant une coordination cohérente et efficace. Dans le cadre de ces efforts, la coopération pour le développement doit aller au-delà d'un simple transfert de ressources financières. C'est la conception qui régit l'aide au développement de la Turquie, en particulier dans le projet que mène l'Agence turque pour la coopération pour le développement international, la TICA, qui investit dans des ouvrages d'équipement, l'échange de savoir-faire et de technologie et la formation de personnel qualifié.

79. La Turquie attache une grande importance au bon achèvement des négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha, de façon que les résultats profitent aux pays les plus vulnérables en leur permettant de mieux s'intégrer au système commercial multilatéral. L'accès en franchise de droits aux marchés des pays développés et la capacité d'être compétitifs dans le système commercial international sont, pour les pays les moins avancés, les éléments essentiels de l'amélioration de leurs perspectives. Cependant, il faut également reconnaître qu'un nombre bien limité de pays, parmi lesquels figure la Turquie, se sont acquittés de leurs engagements en ce qui concerne le refus du protectionnisme pendant la crise.

80. La Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en 2011, marquera la fin de la décennie ménagée pour la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. La communauté internationale doit réfléchir aux mesures tangibles qui figureront dans la décennie suivante. C'est là une responsabilité partagée, qui exige des engagements fermes et renouvelés. La Turquie espère que les préparatifs de cette conférence et son suivi seront menés dans un esprit de coopération et de solidarité.

*La séance est levée à 13 heures.*